

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE
CONVOCATION ET
D'AFFICHAGE

21 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE DE
LA DELIBERATION

04 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	24

OBJET :

XI - RESTAURATION
SCOLAIRE

A. Tarifs pour l'année
scolaire 2026-2027

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt six
Le vingt-sept mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Étaient présents : M. GOUHIER (Maire), M. GERAULT, Mme VASSEUR, Mme DIDIER, Mme LETENNEUR, Mme GUERIN, M. PINCHAULT, Mme BARBERO, M. RICART, Mme HAYE, M. PERROTIN, Mme CADIGNAN, M. BRIERE, Mme MEUNIER, M. CHAUSSÉ, M. POIGNANT, Mme BROSSARD, Mme CHOUANET, M. HECQUET, Mme LANDRY, Mme SCHIAFINO, M. HERTEREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme LE DILLY (pouvoir à Mme DIDIER), M. GIRAUD (pouvoir à M. GOUHIER), M. CHAUCHET (excusé), M. DAVID (excusé) et M. THIONGANE.

M. Stéphane GERAULT a été élu Secrétaire.

XI - RESTAURATION SCOLAIRE

A. Tarifs pour l'année scolaire 2026-2027

Vu la délibération du 12 juin 2023, mettant en place une tarification sociale des cantines et adhéré au dispositif « cantine à 1 euro ». Une grille tarifaire de restauration scolaire, en quatre tranches, ayant été instaurée à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Vu la délibération du 08 avril 2024, instaurant une cinquième tranche tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de l'année scolaire en cours (2025-2026), pour l'année scolaire 2026-2027, comme suit :

	TARIFS 2026 - 2027
QUOTIENT FAMILIAL CAF	
1^{ère} tranche : de 0€ à 1 000€	
Pour tous les enfants domiciliés ou pas dans la commune	1,00 €
2^{ème} tranche : de 1 001€ à 1 250€	
Enfants domiciliés dans la commune	3,00 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	3,80 €
3^{ème} tranche : de 1 251€ à 1 500€	
Enfants domiciliés dans la commune	4,00 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	5,00 €
4^{ème} tranche : de 1 501€ à 1 750€	
Enfants domiciliés dans la commune	4,90 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	6,10 €
5^{ème} tranche : au-delà de 1 751€	
Enfants domiciliés dans la commune	5,75 €
Enfants hors commune d'Ecommoy	7,20 €
Repas adultes	7,00 €
Repas Elus – Agents municipaux – Stagiaires aux écoles dans le cadre de formation professionnelle ou de reclassement	4,80 €
Gratuité pour les enfants amenant leur panier repas dans le cadre d'un PAI	

Le Secrétaire de séance
 Stéphane GERAULT



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 Sébastien GOUHIER


